

Inscriptions sur http://www.le-court.com/films_platform/

RÈGLEMENT

Le Festival International du Documentaire de Création est une manifestation culturelle annuelle organisée par l'association Escales Documentaires.

Le siège social de l'association est situé:

13, rue de l'Aimable Nanette - 17000 LA ROCHELLE - FRANCE

Tél : +33 (0) 5 46 42 34 16

E-mail: escalesdocumentaires@wanadoo.fr / Site: <http://www.escalesdocumentaires.org>

L'association détermine les orientations du festival. Elle a la responsabilité globale de l'admission, de la sélection et de la diffusion des films. Elle est également chargée de la constitution des jurys qui décernent les prix, seule ou en collaboration avec les financeurs des prix.

OBJECTIFS

Le festival Escales Documentaires de La Rochelle a pour principaux objectifs :

- de sensibiliser un large public au documentaire de création par la sélection d'oeuvres audiovisuelles issues de tous les continents.
- d'assurer la promotion du documentaire de création et de ses auteurs.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La sélection s'effectue sur les productions **POSTÉRIEURES AU 1ER JANVIER 2010.**

- Les films doivent être **envoyés en DVD, pour la sélection uniquement.**
- La durée des films n'est pas limitée.
- Les films publicitaires, institutionnels, ou industriels ne sont pas admis.

INSCRIPTION

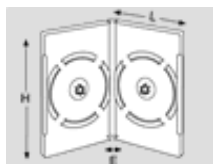
L'inscription se fait :

1 - **par le remplissage du formulaire d'inscription** directement disponible sur la plateforme du site :

http://www.le-court.com/films_platform/

2 - **par l'envoi de :**

DEUX copies DVD conditionnées dans un seul boîtier standard (coffret fermé 190x135x14) **avant le 30 juin 2011.**



Inscrire sur les DVD comme sur la jaquette :

- le titre de l'œuvre
- le nom du réalisateur
- la durée du film
- le format (4/3, 16/9)
- l'année et le pays de production

L'INSCRIPTION NE SERA VALIDÉE QU'APRÈS LA RÉCEPTION DES COPIES.

Adresse d'envoi :

Escales Documentaires - 13, rue de l'Aimable Nanette - 17000 LA ROCHELLE - FRANCE

Inscrire sur l'enveloppe "*sans valeur commerciale / usage culturelle*" "*no commercial value / for cultural purpose only*"

SÉLECTION

Les participants seront informés des résultats de la sélection **par courrier électronique.**

Par ailleurs, la liste des films sélectionnés sera disponible sur le site Internet du festival.

EXPÉDITION DES FILMS SÉLECTIONNÉS

Une copie DVCam ou Beta SP doit impérativement être envoyée avant le 10 octobre 2011 au bureau du festival.

RENOI DES COPIES

Les copies des films sélectionnés seront retournées au plus tard le 15 décembre 2011.

Les DVD ayant servis à la sélection seront, quant à eux, conservés pour le centre de documentation du festival. Le F.A.R. (Fonds Audiovisuel de Recherche) à La Rochelle en assure la gestion et permet, sur place, la consultation individuelle et gratuite des films.

TRANSPORT ET ASSURANCES

Les frais d'envoi des copies sont à la charge des participants. Les frais de réexpédition sont à la charge du festival. Les frais d'assurance entre la réception et le rendu des copies sont à la charge du festival. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité du festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie.

DROITS

Par l'acceptation du présent règlement, les producteurs des films diffusés lors du festival certifient avoir respecté les règles prévues par le code de la propriété intellectuelle.

SOUS-TITRAGE ET DOUBLAGE

Une version française des documentaires participant au festival sera préférée.

En l'absence de sous-titrage, le documentaire doit obligatoirement être accompagné du script complet en français, en anglais ou en espagnol.

INVITATION

Les réalisateurs des films sélectionnés bénéficieront d'un accès libre à toutes les manifestations du festival du 8 au 13 novembre 2011.

PRIX

1 - Compétition internationale

Prix des Escales Documentaires d'une valeur de 2000,-€ décerné avec le soutien du Conseil Général de la Charente-Maritime.

2 - Prix Jeune public

Prix d'une valeur de 1000,-€ décerné par l'espace culturel de la Ville de La Rochelle, le Carré Amelot.

DIFFUSIONS APRÈS FESTIVAL

Les producteurs s'engagent à autoriser une diffusion sans frais des films primés dans le cadre de projections à entrée gratuite dans au moins trois villes ou communes de la Charente-Maritime.

DIFFUSION TÉLÉVISÉE ET INTERNET

La participation au festival implique l'autorisation de passage à l'antenne des télévisions françaises et étrangères et sur Internet d'extraits du film présenté (extraits limités à 10% de la durée totale du film et ne pouvant en aucun cas dépasser 3 minutes). Des extraits du même type pourront également être utilisés dans le cadre de la promotion du festival.

CIRCUIT PÉDAGOGIQUE

Les participants au festival acceptent le principe que leur film puisse être sélectionné pour une présentation, en partenariat avec le CDDP (Centre Départemental de Documentation Pédagogique) dans les établissements scolaires du Département de la Charente-Maritime.

ACQUISITION DES COPIES

L'association pourra solliciter du producteur le droit d'acquérir une copie de tout film sélectionné aux Escales Documentaires de La Rochelle et en particulier du film primé. L'association s'engage expressément à en limiter l'usage à ses activités propres, strictement culturelles et non commerciales.

CAS NON PRÉVUS ET CONTESTATIONS

Le bureau de l'association ou son représentant est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

La participation au festival implique l'acceptation sans réserve de tous les termes de ce présent règlement. En cas de contestation sur ceux-ci, seul le texte français fait foi.